



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 MAI 2022

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 19 mai 2022 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, , Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOU, Danièle GARCIA, Brahim OUAREM, Jérémy SIMON, Naïma FERROUDJI, Norman PANTER, Isabelle QUESNEL, Franklin OBIANYOR, Brigitte JAUNET, Karla AREL, Marc ESNAULT, Jocelyn MINATCHY, Jacques BENISTY, Mélanie SCHLATTER, Thierry BESSE, Quentin CHOLLET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Philippe ROGER (pouvoir à Danèle GARCIA), Marie-Dominique CRIBIER (pouvoir à Marc ESNAULT), Eléonore MORENO (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Philippe DECOMBLE (pouvoir à Brahim OUAREM), Laurence MOLINARI (pouvoir à Maria DE JESUS CARLOS), Jacques BOULANGER (pouvoir à Marc LE MEUR), Franck CHAUVEAU (pouvoir à Isabelle QUESNEL), Patricia BARTOLI (pouvoir à Alice SEBBAG), José MARTINS (pouvoir à Nadia CARCASSET), Séverine BUSSON (pouvoir à Jean-Pierre VIMARD), Farah QADHI (pouvoir à Michelle BOUCHON), Thomas ZLOWODZKI (pouvoir à Jacques BENISTY).

Absents

Marie-Noëlle ROLLY, Yassin LAMAOU

Nombre de membres

composant le conseil : 39

en exercice : 39

présents : 25

représentés : 12

absents : 2

Monsieur le Président ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Monsieur CHOLLET est élu secrétaire.

Monsieur COLOMBELLI, Directeur Général des Services, assiste à la séance

Publiée le : **CONSEIL MUNICIPAL DU : 25 MAI 2022**

Présents : 25 **DELIBERATION N° : 14548**

Représentés : 12

Absents : 2 **DGST DE SECTEUR : DENIS DRAPPIER**

Pour : 36 **SERVICE : AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLES**

Contre : **AFFAIRE SUIVIE PAR : CECILE BURLET**

Abstention :
M. Ouarem en qualité de président du SMOYS ne prend pas part au vote.

APPROBATION DE L'ADHESION DE LA COMMUNE DE SAVIGNY-SUR-ORGE AU SMOYS

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales notamment son article L5211-20,

VU l'arrêté inter préfectoral n°2019-PREF-DRCL-177 du 29 mai 2019 portant les statuts modifiés du Syndicat Mixte Orge-Yvette-Seine (SMOYS),

VU la délibération n° 2022/06 du comité syndical du SMOYS du 08 mars 2022 approuvant à l'unanimité l'adhésion de la commune de Savigny-sur-Orge au SMOYS,

CONSIDERANT que les collectivités membres du SMOYS doivent délibérer afin d'approuver l'adhésion de la commune de Savigny-sur-Orge au Syndicat,

VU l'avis de la Commission Ecologie, Transversalité des politiques environnementales, Transports, Mobilités, Habitat, Urbanisme, Equilibre Urbain, Développement économique, Commerces, Relations internationales réunie le 12 mai 2022.

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE l'adhésion au SMOYS de Savigny-sur-Orge.

Pour extrait conforme

Frédéric PETITTA
Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois
Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération

